

PROVINCE DE QUÉBEC
Commission scolaire Western Québec

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Western Québec, tenue à 15 rue Katimavik, Gatineau, Québec, le 30 juin 2014 à 18h00.

PRÉSENCES: Les commissaires Brunke, Chiasson, Daly, Davidson, Dionne, Gunn, Guy, McCrank, O'Brien, Shea, Taylor, R. Young, parents-commissaires Boucher et Komm

Personnel:
Directrice des services éducatifs, M. Lothian
Directeur des ressources matérielles, de l'équipement et du transport,
P. Proulx

ABSENCES MOTIVÉES: Les commissaires Dexter, Garbutt, Hendry, Lanyi, Lariviere, Perry, N. Young

Le directeur général, P. Lamoureux, et le directeur des services juridiques /secrétaire général, R. Vézina, sont également présents.

C-13/14-333 **Nomination du président par intérim**
LE COMMISSAIRE O'BRIEN PROPOSE QUE en l'absence du président et du vice-président, le commissaire R. Young soit nommé président par intérim.

Adoptée à l'unanimité

Appel à l'ordre

Le président par intérim, commissaire R. Young, appelle la réunion à l'ordre à 18 h 15.

C-13/14-334 **Adoption de l'ordre du jour**
LE COMMISSAIRE O'BRIEN PROPOSE d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Budget 2014-2015

Après avoir effectué un certain nombre d'observations préliminaires, le directeur général, Paul Lamoureux, a procédé à la présentation du projet du budget 2014-2015 de la CSWQ.

Le président, commissaire M. Chiasson, est arrivé à 18:25 et a procédé à la présidence de la réunion.

La commissaire M. Davidson est arrivée à 18 :30.

C-13/14-335 **Budget 2014-2015**
ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Western Québec doit adopter et envoyer le budget de 2014-2015 au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU QUE le budget de 2014-2015 affiche un déficit de 829 254 \$ et que ce montant est inférieur à 32 % du surplus cumulé par la commission scolaire au 30 juin 2014, excluant la valeur nette de son terrain;

ATTENDU QUE l'évaluation utilisée pour déterminer la subvention de péréquation est établie à 6 944 672 593 \$, conformément à la Loi et aux règles budgétaires pour l'année scolaire 2014-2015;

ATTENDU QUE le budget comprend un taux de taxe scolaire de 0,24505 \$;

ATTENDU QUE le taux de taxe scolaire est conforme à la Loi;

LE COMMISSAIRE O'BRIEN PROPOSE QUE le budget de fonctionnement, d'immobilisations et du service de la dette de 2014-2015 soit adopté et envoyé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et que le taux de taxe soit fixé à 0,24505 \$.

Adoptée à l'unanimité

C-13/14-336

Taux d'imposition

LA COMMISSAIRE DAVIDSON PROPOSE QUE le taux d'imposition pour les taxes scolaires 2014-2015 soit fixé à 0.24505 \$ par tranche d'évaluation de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité

C-13/14-337

Levée de la séance

LA COMMISSAIRE TAYLOR PROPOSE la levée de la séance à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

RV/nb